

L'ENSEIGNEMENT DES RELIGIONS À L'ÉCOLE

Pétition

Depuis septembre 2008, la loi 95 est entrée en vigueur dans l'ensemble des institutions scolaire, tant privées que publiques, du Québec. Cette loi a eu pour effet de supprimer l'enseignement religieux confessionnel et moral pour le remplacer par un cours obligatoire d'éthique et de culture religieuse conçu par l'État. Cette réforme **porte atteinte à la liberté religieuse des citoyens parce qu'elle abolit le droit des parents de choisir** pour leurs enfants un enseignement religieux conforme à leurs valeurs et à leurs croyances.

Par la présente, nous demandons au gouvernement du Québec de suspendre la mise en application de la loi 95 afin d'y apporter les amendements nécessaires pour que le cours d'éthique et de culture religieuse de l'état soit optionnel tant à l'école publique que privée.

Cette partie de la pétition (le numéro de téléphone et l'adresse de courriel) est à l'usage de CLÉ exclusivement et ne sera donc pas transmis avec la pétition.

Signature	Lieu de résidence + ville + Code Postal	Prénom et Nom	Téléphone	Courriel